



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 février 2018
CD-Idaff 296909 – mb

Question n° 8 de M. Vincent Rossi, déposée le 16 janvier 2018 « Notre patrimoine toponymique mérite-t-il d'être éclairci ? »

Rappel

« De nombreux lieux dits lausannois et romands se terminent en –az. Il en va, sur notre commune, de la Sallaz comme de la Peraudettaz, ou encore la Gottetaz. Ailleurs, on peut noter le val d'Arpettaz ou la Barboleusaz, ces derniers ayant été réorthographiés val d'Arpette et Barboleuse. Plus amusant, le chemin de la Vulliette à Lausanne est prolongé par le chemin de la Vulliettaz dès qu'il traverse la frontière d'Epalinges.

La prononciation des noms, tout comme la langue, évolue avec le temps. Incapables de prononcer les noms se terminant en –az à la manière du patois historique, nous nous écorchons parfois les oreilles avec une prononciation pataude, parfaitement illustrée par « Claire », la voix artificielle des TL.

Ainsi, dans les trois exemples cités ci-dessus, les autorités ont choisi de réorthographier ces lieuxdits afin de tenir compte de l'évolution de la langue. Cette démarche est audacieuse, car elle touche au patrimoine, mais elle a été jugée appropriée dans ces cas, justement pour le préserver.

S'en suivent la question suivante :

La Ville de Lausanne peut-elle mener une réflexion sur l'évolution de la prononciation des lieuxdits sur son territoire, et, suite à celle-ci, pourrait-elle envisager de réorthographier les lieuxdits pour lesquels cette démarche serait appropriée ?

Le but de cette démarche serait de préserver le patrimoine langagier en se rapprochant au mieux des dénominations historiques sur le plan de la prononciation et non de l'orthographe. »

Réponse de la Municipalité

La préservation du langage régional, constitutif de la richesse et de l'identité culturelles vaudoises, est d'un intérêt incontestable. Il est vrai qu'une proportion croissante de profanes prononce les toponymes en –az comme ils s'écrivent, donc mal. Pour prendre un cas avéré mais sans importance car point d'ici, l'écart se creuse toujours plus entre la minorité d'indigènes et d'initiés qui énoncent à raison Haute-Ninde, et la majorité de béotiens qui dit à tort Haute-Nindaz (voire Haute-Nandaz).

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Cela étant, privilégier le patrimoine oral en modifiant les graphies –az en –e expose à certains risques. Non seulement une telle réforme effacerait la mémoire étymologique, mais elle soulèverait de sérieux problèmes d'échelle et de cohérence, et ce à de multiples égards.

Sur le plan strictement lausannois tout d'abord, les cas de la Gottettaz, de la Peraudettaz et de la Sallaz cités dans la question ne sont pas égaux devant la mutation orthographique, le principal écueil étant bien sûr la Sallaz. Sous l'influence radiophonique, toute la Suisse romande connaît et prononce la Sallaz comme ça s'écrit : une mutation forcée en la Salle serait sans doute ardue à faire passer dans l'usage courant, et donc apporterait moins d'authenticité que d'artifice et de confusion. De plus, la graphie Salle induirait, conformément à l'usage régional, un changement de prononciation de la première syllabe : le « a » ouvert de Sallaz (comme dans salade) deviendrait un « a » fermé (comme dans communale). On remplacerait ainsi une prononciation fautive par une autre, plus insidieuse. Enfin, la phonétique engendrerait forcément la compréhension la Sale, ce qui pourrait entraîner les pioulées des habitants et un déficit d'image.

Ensuite, une transformation de la graphie –az en –e n'aurait pas de sens si elle s'opérait uniquement sur le plan communal. Il s'agit en effet d'une question culturelle propre à tout le Pays de Vaud, voire au-delà, et introduire de la disparité à cet égard pourrait fortement nuire à la cause défendue. La cohérence imposerait donc de coordonner l'action au minimum à l'échelle cantonale, ce qui représenterait non seulement un coût très important en temps et en énergie, mais également des débats sans fin et d'inévitables querelles. La démarche contreviendrait dès lors à la mentalité vaudoise elle-même, qui selon les experts unanimes est notoirement rétive au conflit. Par ailleurs, l'improbable obtention d'un consensus cantonal sur une réforme orthographique des toponymes en –az entraînerait de nouveaux soucis de cohérence. Celle-ci impliquerait en effet de modifier également les noms de localités, comme Penthalaz ou La Sarraz. Rebouiller ainsi l'identité communale se heurterait sans doute à de sérieux obstacles politiques et populaires.

La mise en œuvre d'un projet de cette dimension et les nombreux changements de noms impliqués à l'échelle cantonale voire intercantonale entraîneraient en outre des coûts d'adaptation considérables pour les collectivités publiques, les associations et les entreprises, notamment en termes de signalisation et de communication (papeterie, logos, enseignes commerciales, cartographie, etc.), sans parler des problèmes créés pour des institutions telles que la Poste, les CFF, Swisscom et autres opérateurs téléphoniques, ou encore les GPS. Il en découlerait probablement une épouvantable coffiä.

Dans l'absolu et par souci de cohérence, il serait également absurde de restreindre la démarche aux seuls toponymes. De fait, la question concerne aussi les patronymes, selon des enjeux et des modalités parfaitement identiques. A titre d'exemple, Delamuraz s'énonçant Delamure, il s'agirait de changer la graphie de ce nom pour l'adapter à la phonétique authentique. Et il en irait de même pour les Delacrétaaz, les Debétaaz, parmi tant d'autres, avec à la clé des difficultés juridiques, administratives et psychologiques sans doute considérables.

Sur le plan patrimonial, la prononciation des noms en –az n'est à l'évidence qu'un aspect ponctuel de la culture langagière régionale, laquelle tend globalement à se perdre. Dès lors, nous pouvons également nous interroger sur l'utilité d'agir à grands frais pour imposer une prononciation authentique de ces quelques noms-là à des usagers qui ignorent ce que sont par exemple une piome ou une senaillée. De plus, les toponymes originellement en –az se confondraient avec les toponymes originellement en –e, ce qui engendrerait un nivellement et un appauvrissement aux plans culturel et patrimonial. En termes d'histoire linguistique, plus rien ne distinguerait en effet le chemin de la Gottette et le chemin de la Fauvette.

Imposer à toutes et à tous une prononciation historiquement juste au moyen d'une réforme orthographique reviendrait à tsapier dans la valeur culturelle de ce patrimoine langagier, sachant qu'une telle valeur culturelle réside avant tout dans la connaissance et dans l'attachement émotionnel de celles et ceux qui l'entretiennent. En fin de compte, non seulement les initiés seraient privés du plaisir fier et attendri d'être initiés, mais les profanes auraient une prononciation correcte sans le savoir, ni avoir la moindre idée de l'enjeu. En termes de valorisation du patrimoine, le bilan de la réforme ne serait donc pas forcément positif.

En conclusion, si des ressources étaient à disposition, il semblerait plus judicieux de les investir dans la défense globale du parler vaudois, par exemple en corrigeant « Claire », la voix artificielle des tl mentionnée dans la question, ou en luttant contre la prolifération d'anglicismes sur la voie publique. Et au-delà d'une simple protection, il s'agirait plutôt de promouvoir le patrimoine langagier local pour éviter le risque d'extinction de la bonne prononciation et procéder à une mise en valeur positive et active du langage et de l'identité vaudoise.

Rappelons à ce propos que le français régional n'a rien d'impur ni de désuet. Au contraire : ce qui est révolu, c'est le mépris du siècle dernier qui a tué le patois et rejeté un parler vaudois perçu à tort comme provincial, cul-terreux et fautif. Le franco-provençal, idiome historique de nos régions, est en réalité plus « pur » (plus proche du latin) que le dialecte d'oïl parisien devenu académique par un aléa de l'histoire. Appondre est parfait, la panosse est aussi pertinente que la serpillière et les tsausses sont aussi idoines que les pantalons sortis de la comédie italienne.

Contrairement à une réforme des noms en -az qui n'aurait de sens qu'à large échelle, une mise en valeur positive et active du langage et de l'identité vaudoise pourrait très bien être une initiative municipale lausannoise ; la capitale jouerait son rôle en devenant aussi foyer de la vaudoisitude. On pourrait imaginer la création à Lausanne d'un espace public voué à cette cause : à l'intention des écoles, des indigènes et des touristes, on y mettrait en avant à la fois le terroir et ses produits, le langage et sa richesse, la mentalité et ses subtilités, bref, la culture locale et ses enjeux, y compris son évolution et son avenir. Par exemple en y reprenant et adaptant de façon permanente tout ou partie de l'exposition « Y en a point comme nous », dont l'élaboration a déjà été financée par la Ville.

Quoi qu'il en soit, pour la sauvegarde et le rayonnement du patrimoine langagier local, et pour le plaisir de la population attachée à la culture vaudoise, la création d'un tel lieu serait sans doute plus efficace, plus opportune, plus simple et pas plus coûteuse qu'un changement de toponymes. En tout cas, ça ne jouerait pas plus mal. Dès lors, et même si comme que comme qui ne peut ne peut, ça vaudrait peut-être la peine de creuser un peu l'idée, gentiment.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 15 février 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

